

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandations et d'engagements les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers / Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site



Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Référente Natura 2000

Nolwenn QUERO

n.quero@cen-na.org

Tél : 05.53.80.93.98

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Référente MAEC

Bernadette BOISVERT

bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne



Outils de gestion



Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2023. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

En partenariat avec



